

## **Pourquoi un séminaire sur: la réforme de la justice et le droit d'accès à l'information ?**

Aujourd'hui, au large consensus qui s'est formé entre les différentes composantes de la société civile pour la réforme et l'indépendance de la justice s'est ajoutée la reconnaissance par l'exécutif de la crise de ce secteur et de la nécessité de procéder à une réforme globale. L'étude du SNI et le mémorandum des 10 associations dressent un état des lieux et présentent plusieurs recommandations. La Convention des Nations Unies contre la corruption rappelle le principe de l'indépendance des magistrats et précise les engagements des Etats dans son **article 11** relatif aux « **mesures concernant les juges et les services de poursuite** ».

Pour sa part, l'Union européenne fait de la réforme de la justice un axe important du Plan national de la coopération Maroc Union Européenne. Cette problématique appelle donc une multiplication des rencontres et un approfondissement du débat ce qui a amené TM à les inscrire dans son agenda de plaidoyer pour 2010.

Par ailleurs, la question du droit d'accès à l'information, présente dans l'analyse des différents piliers du SNI et dans les revendications des différents acteurs de la société marocaine est également prescrite dans des normes désormais internationalisées. La Convention des Nations Unies contre la corruption dans son **article 10 relatif à «l'information du public** », affirme l'engagement des Etats parties à adopter les mesures nécessaires (lois, procédures, règlements) pour installer effectivement dans leur juridiction un Droit d'accès à l'information du public comme moyen de prévention de la corruption et d'amélioration de leur gouvernance. Cette question appelle, elle aussi à une implication plus poussée des différentes composantes de la société marocaine dans la réflexion et l'échange pour aboutir à des recommandations assurant un large consensus et à une action mobilisatrice et fédérative.

Ces deux thèmes relèvent également des droits humains fondamentaux tout en constituant des leviers de transparence, de reddition des comptes et des outils

efficaces de prévention et de lutte contre la corruption. Ils ont fait l'objet de nombreuses études et débats qui doivent être couronnés par une diffusion large de la connaissance et surtout par la pertinence et l'actualisation des propositions en vue d'une mobilisation permanente pour les faire adopter.

**C'est pourquoi, Transparency Maroc, avec l'appui de la Fondation Friedrich Ebert, organise ce séminaire pour présenter les conclusions de l'étude du SNI, les recommandations des 10 associations sur la réforme de la justice et rouvrir le débat entre les parties intéressées dans l'objectif de décliner les grands axes d'un plaidoyer consensuel à l'intention des pouvoirs publics, des acteurs internationaux et des décideurs privés.**